



Bonjour à toutes et tous,

Au regard des rentrées 2016 et 2017 riches en changements et contre-changements, la rentrée 2018 semble elle beaucoup plus calme...et sans aucun doute plus calme aussi que celle des prochaines années où la réforme du bac se mettra en place d'ici 2021.

Plus en détails, décryptons ce qui fera concrètement notre rentrée, nous enseignants d'EPS.

Nouvelle carrière : vers une année plus sereine ?

La carrière des enseignants, CPE et PsyEN a été modifiée à la rentrée 2017, à la suite de la mise en place des mesures découlant de l'accord PPCR signé en 2015. Après une année pleine de rebondissements, le déroulement de carrière entre à présent dans son rythme de croisière. Il est légitime pour chaque enseignant de savoir comment va se passer l'année 2018-2019 !

[Connaître les opérations et le calendrier de l'année](#)

Indemnités dans le 2nd degré

Les indemnités s'ajoutent au salaire en fonction de spécificités liées au poste occupé ou à des services complémentaires effectués.

Certaines sont « proratisables » : le taux plein de leur versement est lié au temps plein effectué sur le poste.

Un transfert primes-points est opéré depuis le 1er janvier 2017. Il s'agit d'une transformation d'une partie des primes en points d'indice (+3pts et +1pt pour compenser la perte liée aux cotisations sociales).

Les indemnités continueront cependant à être versées comme avant, mais une nouvelle ligne sur la fiche de paie fera apparaître le montant du prélèvement régularisant le trop-perçu soit 13,92€/mois.

[En savoir plus](#)

Evaluation de l'EPS en CCF : nouveau référentiel

Par circulaire du 18 juin, un nouveau référentiel des épreuves d'EPS organisées en contrôle en cours de formation vient de paraître.

Ce nouveau référentiel remplace ainsi le précédent annexé à la circulaire du 8 juin 2012.

La liste nationale d'épreuves de 2012 est, elle, toujours en vigueur.

[Consulter le référentiel et lire l'avis du SE-Unsa](#)

Changement de direction nationale à l'UNSS

Une page de l'histoire de l'Union Nationale du Sport Scolaire vient de se tourner.

Laurent Petrynka directeur de la fédération du sport scolaire du 2nd degré depuis 2010 a quitté sa fonction au 6 juillet dernier puisqu'il vient d'être nommé Inspecteur Général de l'Education Nationale.

Le 14 septembre prochain, se tiendra donc au ministère un Conseil d'administration exceptionnel de l'UNSS dont l'objectif sera d'auditionner les candidats retenus en vue de la nomination par le ministre du nouveau directeur national de l'UNSS.

En tant que membre du CA, le SE-Unsa sera bien sûr présent.

[En savoir plus](#)

Pratique du rugby : fin du casse-tête de l'électrocardiogramme

Par arrêté du 24 juillet 2017, les enseignants d'EPS apprenaient qu'ils devraient désormais exiger de chacun de leurs élèves un électrocardiogramme pour la pratique du rugby à XV et du rugby à VII dans le cadre du sport scolaire, ce dernier étant soumis au code du sport.

La rentrée 2018 sera plus heureuse pour les animateurs d'associations sportives et leurs élèves, comme pour tout le monde du rugby en général, puisqu'un rectificatif du texte a été publié le 9 juillet dernier pour supprimer l'exigence de l'examen cardiaque.

Le SE-Unsa qui avait alerté sur l'obstacle que représentait cette obligation se satisfait de cette modification.

[Lire notre article](#)

La rentrée 2018 dans les lycées généraux et technologiques

Deux mesures prévues pour cette rentrée sont liées à des engagements du candidat aux présidentielles 2017 qui a remporté l'élection : Emmanuel Macron. En effet, ce dernier proposait dans son programme éducatif l'interdiction du portable à l'école et une prime de 3000 euros pour les enseignants de l'éducation prioritaire.

Après maintes polémiques, ces mesures vont être mises en place partiellement.

Les autres changements attendus sont surtout d'ordre pédagogique : programmes et évaluations.

[Retrouver les nouveautés pédagogiques en matière de programmes et d'évaluations](#)

La rentrée 2018 dans la voie professionnelle

Le SE-Unsa a été reçu en intersyndicale par le directeur du cabinet du ministre le 7 septembre dernier. Le calendrier de travail est enfin connu ainsi que quelques précisions sur le volume d'heures de la dotation complémentaire (hors co-intervention).

Pour le SE-Unsa, l'objectif de mise en œuvre à la rentrée 2019 va mettre inutilement sous-tension la voie professionnelle. Il faudrait une année supplémentaire pour d'abord concevoir les modifications et ensuite permettre aux établissements et aux équipes de s'y préparer. La question des moyens reste au cœur des discussions à venir. Le SE-Unsa s'engage dans ces concertations, calculée à la main. Les évolutions importantes envisagées ne devront dissimuler aucune récupération de postes.

[En savoir plus sur le calendrier de travail et les grilles horaires](#)

Bonne année scolaire à toutes et tous !

ADHÉREZ

C'est la rentrée, c'est le moment d'adhérer

Afin d'être suivi.e, conseillé.e et soutenu.e pendant toute l'année scolaire 2018/2019, adhérer ou ré-adhérer au SE-Unsa, c'est facile : carte bancaire, chèque, prélèvement en 10 fois sans frais... et votre cotisation vous fait bénéficier de 66% de son montant en crédits d'impôts !

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET
Secrétaire Académique
Elu au CTA

L.P. Dassault à MERIGNAC

Patrick EUSEPI
Elu à la CAPA des Profs d'EPS

Collège Ernest Gabard à
JURANCON

Olivier MALRIC
Elu à la CAPA des Profs d'EPS

LPO Vaclav Havel à
BEGLES

Liza MARTIN
Elue à la CAPA des Agrégés

LP La Morlette à CENON

Catherine AMBEAU
Responsable Académique
"Entrants dans le métier"

L.P. Ph. de Gerde à
PESSAC

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org